

La motion de M. de Larocheboucaud-Blaaccia est mise aux voix et rejetée. L'Assemblée se prononce ensuite pour la mise à l'ordre du jour de lundi de la loi sur les pouvoirs publics.

M. de Gavardie renouvelle sa question. Le garde des sceaux répond qu'il n'existe pas encore de projet de loi sur la presse, quoi qu'aient pu dire les journaux.

M. de Gavardie déclare que le gouvernement, en ne répondant pas à sa question, peut être accusé de lui tendre un piège.

La Chambre décide ensuite que le projet relatif aux greffiers de justice de paix sera mis à l'ordre du jour à la suite de la loi sur les pouvoirs publics.

Ensuite viendra le projet relatif à la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée. Un amendement de M. Sébert à l'article 8 du projet de loi relatif aux droits d'enregistrement est pris en considération.

Le président, tenant compte d'une réclamation de M. de Tillancourt, propose de commencer les séances à 2 h. 15 à partir de lundi.

La discussion du Crédit relatif à l'exposition de Philadelphie est mise à l'ordre du jour de lundi.

La séance est levée à 5 h. 40.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

JURISPRUDENCE COMMERCIALE. — *Marchandises expédiées de l'étranger. — Déclarations en douane.* — On sait que d'après la loi, la douane a le droit de conserver pour la valeur déclarée à l'importation, les marchandises qu'elle prétend avoir été estimées par les parties au-dessous de leur prix réel. Cette faculté de fraude est un moyen préventif de fraude très puissant. Elle coupe court, non pas à toutes les dissimulations, mais aux dissimulations considérables de nature à porter un préjudice sérieux au Trésor.

Malgré les réclamations du commerce, elle a toujours été maintenue dans la législation et on n'a rien trouvé d'équivalent pour la remplacer.

L'exercice de ce droit crée cependant beaucoup d'embarras aux transactions. Ainsi, par exemple, il arrive souvent que des marchandises sujettes aux droits doivent être adressées franco de l'étranger au destinataire français. Le vendeur s'adresse presque toujours, pour faire parvenir son expédition, à un commissionnaire transporteur établi près de la frontière et qu'il charge de faire les formalités de douane. Ce commissionnaire reçoit les marchandises avec une lettre de voiture ou un connaissement rédigé par l'expéditeur et qui a servi à payer les droits d'exportation à la douane étrangère. Que doit-il faire à la douane française ?

Le plus souvent il se borne à faire une déclaration conforme à la lettre de voiture et, s'il s'agit de marchandises sujettes aux droits ad valorem, il reproduit les évaluations faites par l'expéditeur étranger. Mais lorsque ces évaluations sont notoirement insuffisantes, la douane réprime les marchandises. Sur qui tombe la responsabilité du préjudice causé au destinataire ?

Les commissionnaires ont soutenu qu'ils étaient dégagés de toute action, parce qu'ayant suivi la foi de la lettre de voiture, ils n'avaient commis personnellement aucune faute.

Mais cette thèse n'a pas été accueillie. La cour de Paris a décidé, le 11 février dernier, que le commissionnaire est responsable des suites de l'insuffisance de la déclaration en douane, si, avant de faire cette déclaration, il n'a pas avisé le destinataire de l'arrivée des marchandises, et pris ses instructions sur la déclaration de valeur à faire à la douane, encore bien même que sa déclaration ait été conforme à la lettre de voiture à lui transmise par son correspondant étranger.

Voici les termes de cet arrêt : « Considérant que Gireu avait mandat exprès de Bourgeois à l'effet de recevoir

moiselles endormies... Il y a un mois que j'ai pu reprendre mes promenades... »

Une nuit, m'a semblé qu'une plainte arrivait jusqu'à moi... Mon premier mouvement a été la peur... On parle beaucoup de fantômes à Coëtquen... Il y revient, disent les vieilles gens... Je pensai d'abord à l'intendant qui s'y noya il y a vingt ans, paraît-il... Mais l'accout était trop plaintif pour appartenir à un vieux voleur... Alors je me dis que la voix qui pleurait était celle de la châtelaine... »

— Tu as pensé à la marquise de Coëtquen ?

— Oui, et à quelle autre... »

— A la marquise Blanche ?

— Oh ! non ! répliqua vivement Patrice, celle-là était un ange... si douce, si belle !... Je l'ai rencontrée un jour, elle m'a parlé comme le ferait la madone de Claude si ses lèvres s'ouvraient... Je vous envoie sa robe bleue, et son sourire, et ses cheveux d'or qui flottaient au vent... Elle m'a donné deux écus en souvenir... et Claude m'a conseillé de les cacher en me disant qu'ils me porteraient bonheur... La marquise Blanche ! mais chacun l'aimait dans les seigneuries de Coëtquen et de Comboug... Il s'en faut de bien peu qu'on l'invoque comme une sainte... Vous voyez bien que je ne pouvais songer à elle. (A suivre).

pour lui, et de lui faire livrer à domicile la marchandise achetée des frères Braubach, à Cologne, et expédiée suivant avis de l'acheteur, franco, en gare à Paris, par l'intermédiaire de Vraucken, commissionnaire, correspondant dudit Gireu, à Cologne ;

« Que le colis a voyagé accompagné d'une lettre de voiture régulière délivrée par Vraucken, sur les indications fournies par les vendeurs ;

« Que, s'agissant de marchandises importées de l'étranger pour le compte de Bourgeois, la plus simple prudence commandait à Gireu, à défaut d'instructions préalables de son commettant, de donner avis à celui-ci de l'avis du colis, et de lui demander les indications et les ordres nécessaires pour la déclaration à faire en douane ;

« Qu'il a à s'imputer à tort d'avoir fait de lui-même déclaration conforme, il est vrai, à l'énoncé de la lettre de voiture, mais qui n'ayant point été acceptée par les préposés de l'administration, a amené l'expertise et ensuite la préemption exercée sur la marchandise au préjudice du destinataire ;

« Qu'ayant, soit excédé son mandat, soit agi comme *negotiorum gestor* salarié, il est tenu envers Bourgeois de la conséquence de sa faute ;

« Considérant qu'elle comprend et la perte causée à celui-ci, évaluée sans contestation à la somme de 3.471 fr. 03 cent., et les frais divers de l'instance commencée entre Braubach frères et Bourgeois, ainsi que les autres frais faits, et aussi le gain certain dont Bourgeois a été privé à raison de la hausse survenue dans les cours depuis son achat conclu... »

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Conseil général du Nord. Session extraordinaire.

Le 18 juin, à deux heures et quart, le conseil général s'est réuni en session extraordinaire, sous la présidence de M. Pichon, député. M. le préfet du Nord assistait à la séance.

Deux objets motivaient la réunion : 1° un avis urgent du conseil sur les secours à accorder aux Ecoles communales ; 2° une demande de modification faite par l'Etat aux conditions de remboursement des avances qui lui ont été faites pour activer les travaux du port de Dunkerque.

Après réunion dans les bureaux, jusqu'à trois heures et demie, M. Desrousseaux, rapporteur du 3° bureau, a proposé de classer les communes dans l'ordre suivant : 1° Communes n'ayant pas d'école ; 2° Communes ayant des écoles insuffisantes ; 3° Enfin, communes ayant des écoles pour lesquelles des travaux d'appropriation sont reconnus nécessaires.

Cette classification servira de base aux secours et sera conservée à l'avenir. — Les conclusions sont adoptées. Relativement aux travaux du port de Dunkerque, l'Etat demande de rembourser en douze ans au lieu de dix, avec un intérêt de 4 %, au lieu de 4 1/2 %, les fonds que le département, les villes de Dunkerque et de Gravelines lui avancent par annuités pour les travaux du port de Dunkerque. Le rapporteur du 4° bureau, M. Legrand (de Lecelles), propose d'acquiescer aux vœux de l'Etat, et le Conseil adopte à l'unanimité ces conclusions.

Avant l'adoption du rapport, néanmoins, une discussion incidente et fort vive s'est engagée entre MM. Maillet, Tryste et Brame au sujet de l'importance des résultats que l'exécution des travaux aura pour le port de Dunkerque. Il résulte de ce débat que non-seulement les crédits votés serviront à achever les travaux en cours, mais qu'ils permettront d'abaisser le radier du port et recevoir des navires d'un tirant plus considérable.

La session est close après le vote des deux résolutions prérites.

Dans la dernière réunion du Conseil de la Société des propriétaires d'appareils à vapeur, l'ingénieur en chef a rendu compte des principaux rapports adressés aux industriels, à la suite de visites intérieures faites à leurs chaudières.

On est prié de prévenir, par écrit, l'ingénieur en chef, huit jours au moins à l'avance, chaque fois que l'on aura des chaudières vides et nettoyées. Il est nécessaire que les centres des carneaux ou gargouilles soient enlevés, pour que les inspecteurs puissent opérer des visites complètes.

La police de notre ville a arrêté ces jours-ci, un certain Prosper Yon, chaudronnier, employé en dernier lieu dans les ateliers de M. Devordre à Fives. L'individu est né à Gand, et serait d'ailleurs un assez mauvais sujet, à en juger par tout ce qui est mis à sa charge. Il est inculpé d'avoir assailli plusieurs camarades d'atelier, à la sortie du travail, et d'en avoir même blessé un jusqu'au sang ; à la suite de ces violences graves il avait quitté Fives et était venu s'installer à Roubaix.

On lit dans une feuille de Tournai : « Par suite de la décision prise par le conseil communal d'organiser pour la

kermesse une seconde sortie du cortège de 1874, M. le bourgmestre de Tournai vient de faire un appel aux différentes sociétés de la ville qui ont formé les groupes historiques de la première fête. Le comité d'exécution s'est mis à l'œuvre, et en vue de donner plus d'éclat à cette nouvelle sortie, il a admis en principe, si les ressources le permettent, l'organisation d'un grand carrousel qui serait donné le lendemain pour tous ceux qui auraient pris part au cortège.

De splendides prix seraient offerts aux cavaliers tant civils que militaires à la seule condition qu'ils se présentent dans la lice revêtus du costume de la veille. Des places seront réservées sur une estrade pour les différents groupes costumés.

Il ne s'agit de rien moins, on le voit, que de représenter sur notre immense pleine ces joutes, ces tournois chevaleresques qui rappelleront ceux qui eurent lieu à Tournai en 1331 par les 31 rois, et en 1513 par les seigneurs de la cour d'Henri VIII. »

VILLE DE TOURCOING
des Dimanches 20 et Lundi 21 Juin 1875.

JOURNÉE DU DIMANCHE
Réception des Sociétés de Musique et des Corps armés. — Les Sociétés de Musique et les Corps armés seront reçus à leur arrivée à Tourcoing à partir de neuf heures et demie du matin jusqu'à onze heures et demie, par des Délégués de la Musique Municipale ou du Corps des Sapeurs-Pompiers. Ils seront conduits à l'Hôtel-de-Ville, pour y être présentés aux Autorités, qui leur offriront les vins d'honneur.

Roubaix. — A midi, tous les Corps devront se trouver rue Nationale et placés suivant leur numéro d'ordre, pour y être passés en revue par les autorités municipales.

Cortège. — Après la Revue, le Cortège défilera par les rues de l'Abattoir, de Lill, Grande-Place, rue de Tournai et contour St-Christophe, dans l'ordre suivant : La Musique Municipale de Tourcoing. — Musique de Lille Sapeurs-Pompiers. — Musique de Comines. — Musique de Lille Canoniers. — Musique de Roubaix Grande-Fanfare. — Musique de Wasmes. — Musique de la Garde Civique de Tournai. — Garde Civique de Tournai. — Musique de Lens. — Musique d'Armentières. — Musique des Sapeurs-Pompiers de Tournai. — Sapeurs-Pompiers de Quesnoy-sur-Deûle. — Musique d'Ypres. — Sapeurs-Pompiers d'Ypres. — Musique de Louvain. — Musique de Maubeuge. — Musique de Bruxelles. — Musique de Roubaix Grande-Harmonie. — Musique de Fives-Lille. — Musique de Watrelos. — Musique de Verwilt. — Musique de Mouscron. — Musique d'Armentières. — Musique de Roubaix Concorde. — Musique de St-Amand-les-Eaux. — Musique de Poperinghe. — Musique de Bailleul. — Musique de Wasquehal. — Musique de Roubaix Fanfare Delattre. — Musique de Linelles. — Musique de Moulins-Lille. — Musique de Maroquin-Bareuil. — Musique de Béhune. — Musique de Marquette. — Musique de Blouain. — Musique de Nouveaux-Philharmonie. — Musique d'Hellemmes-Lille. — Musique d'Hénin-Liétard. — Musique du Blanc-Sea. — Musique de Gaurain-lez-Lille. — Sapeurs-Pompiers de Tourcoing. — Musique de Maroquin-Bareuil. — Musique de Marquette. — Musique de Cysoing. — Musique de Neuville-en-Ferrain. — Musique de Nouveaux-Fanfare. — Musique de Lys-Lannoy. — Musique de Croix. — Musique de Mauchienne ville. — Musique de La Madeleine-lez-Lille. — Sapeurs-Pompiers de Tournai. — Sapeurs-Pompiers de Saint-André-lez-Lille. — Sapeurs-Pompiers de Menin. — Garde à cheval de Tournai. — Musique des Chasseurs-Eclaireurs de Tournai. — Artilleurs de Tournai. — Sapeurs-Pompiers de Fourmies. — Musique d'Houplines. — Sapeurs-Pompiers d'Houplines. — Sapeurs-Pompiers de Comines. — Sapeurs-Pompiers de Fresnes. — Sapeurs-Pompiers de Mouvaux. — Sapeurs-Pompiers de Bouvines. — Sapeurs-Pompiers de Bouvry. — Sapeurs-Pompiers de Ronchin.

Festival international d'Harmonie militaire et de Fanfares. — Le Festival commencera à deux heures. Il aura lieu sur des estrades élevées sur les places désignées ci-après : PLACE DE L'HOTEL-DE-VILLE. — Ouverture du Festival, par la Musique Municipale.

1° Catégorie. — Lille Musique des Pompiers. — Chef, M. Bénard. — 1° Grande Fantaisie sur les *Huguenots*. Meyerbeer. 2° Air suisse et Variations. Moor. — 1° Ouverture de Comines Société Philharmonique. — 52 exécutants. — Chef, M. Kensier. — 1° Ouverture de *Nabuchodonosor*, arrangé par Lefranc. 2° Fantaisie sur *Bouchar* d'Avennes. Kinaberger.

Lille Musique des Canoniers sédentaires. — 90 exécutants. — Chef, M. Chabry. — 1° *Le Pers Gaillard*, ouverture. Ruber. 2° *Africaine*, grande mosaïque. Meyerbeer. Roubaix la Grande Fanfare. — 50 exécutants. — Chef, M. Derreumaux. — 1° Ouverture de *Girvalda*. Adam. 2° Grand air varié. Pannetier.

Wasmes Société Royale Philharmonique. — 64 exécutants. — Chef, M. Henri de Lanoy. — 1° *Le Maître de Chapelle*, ouverture. Paër. 2° Fantaisie sur l'*Africaine*. Meyerbeer. Tournai Musique de la Garde Civique. — 50 exécutants. — Chef, M. J. Smets. — 1° Ouverture des *Maris*. Donizetti. 2° Fantaisie sur les *Diamants de la Couronne*. Auber. — Lens Musique des Enfants de la Plaine de. — 54 exécutants. — Chef, M. J. Langlois. — 1° Ouverture des *Monténégrins*. Limmander. 2° Fantaisie sur *Faust*. Gounod.

Armentières Fanfare Franco-Belge. — 70 exécutants. — Chef, M. Defor. — 1° Ouverture. 2° Fantaisie sur *Robert-le-Diable*. Meyerbeer. Tournai Musique des Pompiers. — 60 exécutants. — Chef, M. C. Rozé. — 1° Ouverture. 2° Mosaïque sur des motifs de la *Traviata*. Verdi.

Ypres Musique des Sapeurs-Pompiers. — Chef, M. Ch. Othé. — 1° Ouverture *Peter-Schneid*. Weber. 2° Pot-Pourri sur *Gullivern*. Tell. Rossini. Quesnoy-sur-Deûle Société Philharmonique. — 61 exécutants. — Chef, M. Hyacinthe Lepiat. — 1° Fantaisie, ouverture. Leutner. 2° Tyrolienne varié. Buot.

Louvain Société Royale de l'Académie de Musique. — 54 exécutants. — Chef, M. le chevalier Van Elewck. — 1° Ouverture des *Sapeurs de Louvain*. J. Vandereggen. 2° *Souvenir de l'Abbaye de Villers*. Mouzon.

Maubeuge Société Philharmonique. — 75 exécutants. — Chef, M. Despagne. — 1° Ouverture de *l'Étoile du Nord*. Meyerbeer. 2° Grand air varié. Stappen.

Bruxelles Société Sainte-Cécile. — 75 exécutants. — Chef, M. Schoutman. — 1°... 2°... 3°... 4°... 5°... 6°... 7°... 8°... 9°... 10°... 11°... 12°... 13°... 14°... 15°... 16°... 17°... 18°... 19°... 20°... 21°... 22°... 23°... 24°... 25°... 26°... 27°... 28°... 29°... 30°... 31°... 32°... 33°... 34°... 35°... 36°... 37°... 38°... 39°... 40°... 41°... 42°... 43°... 44°... 45°... 46°... 47°... 48°... 49°... 50°... 51°... 52°... 53°... 54°... 55°... 56°... 57°... 58°... 59°... 60°... 61°... 62°... 63°... 64°... 65°... 66°... 67°... 68°... 69°... 70°... 71°... 72°... 73°... 74°... 75°... 76°... 77°... 78°... 79°... 80°... 81°... 82°... 83°... 84°... 85°... 86°... 87°... 88°... 89°... 90°... 91°... 92°... 93°... 94°... 95°... 96°... 97°... 98°... 99°... 100°... 101°... 102°... 103°... 104°... 105°... 106°... 107°... 108°... 109°... 110°... 111°... 112°... 113°... 114°... 115°... 116°... 117°... 118°... 119°... 120°... 121°... 122°... 123°... 124°... 125°... 126°... 127°... 128°... 129°... 130°... 131°... 132°... 133°... 134°... 135°... 136°... 137°... 138°... 139°... 140°... 141°... 142°... 143°... 144°... 145°... 146°... 147°... 148°... 149°... 150°... 151°... 152°... 153°... 154°... 155°... 156°... 157°... 158°... 159°... 160°... 161°... 162°... 163°... 164°... 165°... 166°... 167°... 168°... 169°... 170°... 171°... 172°... 173°... 174°... 175°... 176°... 177°... 178°... 179°... 180°... 181°... 182°... 183°... 184°... 185°... 186°... 187°... 188°... 189°... 190°... 191°... 192°... 193°... 194°... 195°... 196°... 197°... 198°... 199°... 200°... 201°... 202°... 203°... 204°... 205°... 206°... 207°... 208°... 209°... 210°... 211°... 212°... 213°... 214°... 215°... 216°... 217°... 218°... 219°... 220°... 221°... 222°... 223°... 224°... 225°... 226°... 227°... 228°... 229°... 230°... 231°... 232°... 233°... 234°... 235°... 236°... 237°... 238°... 239°... 240°... 241°... 242°... 243°... 244°... 245°... 246°... 247°... 248°... 249°... 250°... 251°... 252°... 253°... 254°... 255°... 256°... 257°... 258°... 259°... 260°... 261°... 262°... 263°... 264°... 265°... 266°... 267°... 268°... 269°... 270°... 271°... 272°... 273°... 274°... 275°... 276°... 277°... 278°... 279°... 280°... 281°... 282°... 283°... 284°... 285°... 286°... 287°... 288°... 289°... 290°... 291°... 292°... 293°... 294°... 295°... 296°... 297°... 298°... 299°... 300°... 301°... 302°... 303°... 304°... 305°... 306°... 307°... 308°... 309°... 310°... 311°... 312°... 313°... 314°... 315°... 316°... 317°... 318°... 319°... 320°... 321°... 322°... 323°... 324°... 325°... 326°... 327°... 328°... 329°... 330°... 331°... 332°... 333°... 334°... 335°... 336°... 337°... 338°... 339°... 340°... 341°... 342°... 343°... 344°... 345°... 346°... 347°... 348°... 349°... 350°... 351°... 352°... 353°... 354°... 355°... 356°... 357°... 358°... 359°... 360°... 361°... 362°... 363°... 364°... 365°... 366°... 367°... 368°... 369°... 370°... 371°... 372°... 373°... 374°... 375°... 376°... 377°... 378°... 379°... 380°... 381°... 382°... 383°... 384°... 385°... 386°... 387°... 388°... 389°... 390°... 391°... 392°... 393°... 394°... 395°... 396°... 397°... 398°... 399°... 400°... 401°... 402°... 403°... 404°... 405°... 406°... 407°... 408°... 409°... 410°... 411°... 412°... 413°... 414°... 415°... 416°... 417°... 418°... 419°... 420°... 421°... 422°... 423°... 424°... 425°... 426°... 427°... 428°... 429°... 430°... 431°... 432°... 433°... 434°... 435°... 436°... 437°... 438°... 439°... 440°... 441°... 442°... 443°... 444°... 445°... 446°... 447°... 448°... 449°... 450°... 451°... 452°... 453°... 454°... 455°... 456°... 457°... 458°... 459°... 460°... 461°... 462°... 463°... 464°... 465°... 466°... 467°... 468°... 469°... 470°... 471°... 472°... 473°... 474°... 475°... 476°... 477°... 478°... 479°... 480°... 481°... 482°... 483°... 484°... 485°... 486°... 487°... 488°... 489°... 490°... 491°... 492°... 493°... 494°... 495°... 496°... 497°... 498°... 499°... 500°... 501°... 502°... 503°... 504°... 505°... 506°... 507°... 508°... 509°... 510°... 511°... 512°... 513°... 514°... 515°... 516°... 517°... 518°... 519°... 520°... 521°... 522°... 523°... 524°... 525°... 526°... 527°... 528°... 529°... 530°... 531°... 532°... 533°... 534°... 535°... 536°... 537°... 538°... 539°... 540°... 541°... 542°... 543°... 544°... 545°... 546°... 547°... 548°... 549°... 550°... 551°... 552°... 553°... 554°... 555°... 556°... 557°... 558°... 559°... 560°... 561°... 562°... 563°... 564°... 565°... 566°... 567°... 568°... 569°... 570°... 571°... 572°... 573°... 574°... 575°... 576°... 577°... 578°... 579°... 580°... 581°... 582°... 583°... 584°... 585°... 586°... 587°... 588°... 589°... 590°... 591°... 592°... 593°... 594°... 595°... 596°... 597°... 598°... 599°... 600°... 601°... 602°... 603°... 604°... 605°... 606°... 607°... 608°... 609°... 610°... 611°... 612°... 613°... 614°... 615°... 616°... 617°... 618°... 619°... 620°... 621°... 622°... 623°... 624°... 625°... 626°... 627°... 628°... 629°... 630°... 631°... 632°... 633°... 634°... 635°... 636°... 637°... 638°... 639°... 640°... 641°... 642°... 643°... 644°... 645°... 646°... 647°... 648°... 649°... 650°... 651°... 652°... 653°... 654°... 655°... 656°... 657°... 658°... 659°... 660°... 661°... 662°... 663°... 664°... 665°... 666°... 667°... 668°... 669°... 670°... 671°... 672°... 673°... 674°... 675°... 676°... 677°... 678°... 679°... 680°... 681°... 682°... 683°... 684°... 685°... 686°... 687°... 688°... 689°... 690°... 691°... 692°... 693°... 694°... 695°... 696°... 697°... 698°... 699°... 700°... 701°... 702°... 703°... 704°... 705°... 706°... 707°... 708°... 709°... 710°... 711°... 712°... 713°... 714°... 715°... 716°... 717°... 718°... 719°... 720°... 721°... 722°... 723°... 724°... 725°... 726°... 727°... 728°... 729°... 730°... 731°... 732°... 733°... 734°... 735°... 736°... 737°... 738°... 739°... 740°... 741°... 742°... 743°... 744°... 745°... 746°... 747°... 748°... 749°... 750°... 751°... 752°... 753°... 754°... 755°... 756°... 757°... 758°... 759°... 760°... 761°... 762°... 763°... 764°... 765°... 766°... 767°... 768°... 769°... 770°... 771°... 772°... 773°... 774°... 775°... 776°... 777°... 778°... 779°... 780°... 781°... 782°... 783°... 784°... 785°... 786°... 787°... 788°... 789°... 790°... 791°... 792°... 793°... 794°... 795°... 796°... 797°... 798°... 799°... 800°... 801°... 802°... 803°... 804°... 805°... 806°... 807°... 808°... 809°... 810°... 811°... 812°... 813°... 814°... 815°... 816°... 817°... 818°... 819°... 820°... 821°... 822°... 823°... 824°... 825°... 826°... 827°... 828°... 829°... 830°... 831°... 832°... 833°... 834°... 835°... 836°... 837°... 838°... 839°... 840°... 841°... 842°... 843°... 844°... 845°... 846°... 847°... 848°... 849°... 850°... 851°... 852°... 853°... 854°... 855°... 856°... 857°... 858°... 859°... 860°... 861°... 862°... 863°... 864°... 865°... 866°... 867°... 868°... 869°... 870°... 871°... 872°... 873°... 874°... 875°... 876°... 877°... 878°... 879°... 880°... 881°... 882°... 883°... 884°... 885°... 886°... 887°... 888°... 889°... 890°... 891°... 892°... 893°... 894°... 895°... 896°... 897°... 898°... 899°... 900°... 901°... 902°... 903°... 904°... 905°... 906°... 907°... 908°... 909°... 910°... 911°... 912°... 913°... 914°... 915°... 916°... 917°... 918°... 919°... 920°... 921°... 922°... 923°... 924°... 925°... 926°... 927°... 928°... 929°... 930°... 931°... 932°... 933°... 934°... 935°... 936°... 937°... 938°... 939°... 940°... 941°... 942°... 943°... 944°... 945°... 946°... 947°... 948°... 949°... 950°... 951°... 952°... 953°... 954°... 955°... 956°... 957°... 958°... 959°... 960°... 961°... 962°... 963°... 964°... 965°... 966°... 967°... 968°... 969°... 970°... 971°... 972°... 973°... 974°... 975°... 976°... 977°... 978°... 979°... 980°... 981°... 982°... 983°... 984°... 985°... 986°... 987°... 988°... 989°... 990°... 991°... 992°... 993°... 994°... 995°... 996°... 997°... 998°... 999°... 1000°... 1001°... 1002°... 1003°... 1004°... 1005°... 1006°... 1007°... 1008°... 1009°... 1010°... 1011°... 1012°... 1013°... 1014°... 1015°... 1016°... 1017°... 1018°... 1019°... 1020°... 1021°... 1022°... 1023°... 1024°... 1025°... 1026°... 1027°... 1028°... 1029°... 1030°... 1031°... 1032°... 1033°... 1034°... 1035°... 1036°... 1037°... 1038°... 1039°... 1040°